

Nouvel Obs
05/06/2025

Indochine Réparer l'oubli

En 1954, à la fin de la guerre, ils ont été des milliers à fuir en France, des femmes, surtout, avec leurs enfants métis, qu'elles avaient eus avec le colonisateur. Ces rapatriés ont été parqués dans des camps, et ignorés. Plus de soixante-dix ans après, une proposition de loi répare le silence

Par Doan Bui

C'était en 2010. Je m'étais rendue au Centre d'Accueil des Français d'Indochine (Cafi), à Sainte-Livrade-sur-Lot : j'avais découvert, sidérée, l'existence d'un petit Vietnam reconstitué où le sablier semblait s'être arrêté en 1954. Après les accords de Genève, signant la fin de la guerre d'Indochine, ils avaient été des milliers de rapatriés à fuir vers la France parce qu'ils avaient travaillé pour le colonisateur, ou encore pire, concernant les femmes, parce qu'elles avaient eu des enfants avec l'ennemi. On les avait parqués dans des camps, à Sainte-Livrade et Bias, dans le Lot-et-Garonne, mais aussi à Noyant-d'Allier, plus au nord. Et puis on les avait laissés croupir là. En 2010, une poignée d'habitants vivaient encore au Cafu, surtout de très vieilles dames. Comme Joséphine Le Crenn, arrivée seule avec ses enfants en 1956, abandonnée par son mari, un soldat français. « Tout le

monde nous a oubliés », m'avait-elle dit dans son vietnamien désuet, datant de l'Indochine coloniale. Elle ressemblait à ma grand-mère exilée, sauf que, même parmi le reste de la diaspora vietnamienne, on ignorait l'existence de ces rapatriés. Dans sa baraque de bric et de broc, encore debout et entourée de pelle-teuses, flottait la fumée des bâtons d'encens, sur l'autel des ancêtres, identique à celui qu'on retrouve dans tous les foyers vietnamiens, avec les photos en noir et blanc des défunts.

Mme Le Crenn est morte en 2011, juste après la démolition du camp et son déménagement. Comme si elle n'avait pas supporté cet ultime exil. De là-haut, peut-être se réjouit-elle de voir que, mardi 3 juin, toute une bande d'anciens du Cafu, qu'elle a connus gosses, a pris d'assaut l'Assemblée nationale. Comme Nina Sinnouretty : « On a vécu dans une petite enclave coloniale. On restait des indigènes, sous surveillance. » Alors Nina et les autres sont émus d'écouter Olivier Faure, le patron des députés socialistes, présenter « leur » loi. Qui porte « reconnaissance de la Nation envers les rapatriés d'Indochine et réparation des préjudices subis [...] du fait de l'indignité de leurs conditions d'accueil et de vie ». Cela faisait si longtemps qu'ils attendaient ces mots.

GARDIENNE DE MÉMOIRE

L'histoire de la famille Sinnouretty est un condensé du passé colonial français. Nina est née à Saigon en 1955, d'un père venu de Pondichéry, où étaient recrutés de nombreux fonctionnaires pour l'Etat colonial, et d'une mère du Tonkin (nord du Vietnam actuel), comme on disait à l'époque. « Vietnamiennne, Indochinoise, Française ? Je ne savais pas ce que j'étais. Je venais du camp, c'est tout », dit Nina. Elle se souvient de l'arrêté Morlot de 1959, qui interdisait aux familles des camps d'avoir des « marques extérieures de richesse », sous peine d'expulsion. La seule télé était donc clandestine. Impossible d'avoir une motocyclette ou un véhicule pour aller travailler. Les agriculteurs du coin passaient avec leur camion, trop contents de récupérer cette main-d'œuvre corvéable à merci pour la cueillette.

En 1976, la mère de Nina meurt, quatre ans après son père. Les enfants Sinnouretty reçoivent un avis d'expulsion. « Nous, nous n'avons plus le droit de rester, car seuls nos parents étaient considérés comme rapatriés. C'était pourtant notre seule maison. » Nina fait sa vie. « Je voulais oublier. J'avais honte d'avoir grandi dans la misère. » Mais, alors que débute la démolition du Cafu, en 2009, le passé revient. Nina, révoltée à l'idée que tout soit englouti par les pelle-teuses, devient gardienne de mémoire. Dans son appartement, à Ivry, en banlieue parisienne, elle entasse les cartons d'archives. Les photos en noir et blanc montrent des gosses avec des métissages de toutes les couleurs, dont les pères



avaient été des soldats français « blancs », mais aussi des tirailleurs sénégalais, malgaches ou marocains envoyés en Indochine. Elle va toquer chez les édiles. « Avec souvent l'impression de parler dans le vide. Notre histoire n'intéressait personne. » Grâce à l'obstination de Nina et d'autres, quatre baraques sont préservées dans le camp, la municipalité promet qu'il y aura un lieu de mémoire. « Mais une association d'anciens combattants occupe déjà une partie des lieux et veut faire un musée de la Légion », enrage Nina. Alix, sa fille, jeune trentenaire, s'est révoltée contre ce silence et, pour réparer, a réalisé un magnifique podcast, « Vietnam-sur-Lot », qui raconte le camp, et sa famille.

Au « Nouvel Obs », nous avons aussi interrogé ce trou de l'histoire, dans notre hors-série « Indochine. La colonisation oubliée », paru en avril 2024. La guerre d'Indochine a pourtant été, selon les termes de l'his-

torien Christopher Goscha, « une des plus violentes du XX^e siècle », causant entre 500 000 et un million de morts. La France a balancé du napalm, brûlé des villages, bombardé des civils. Mais, dès la paix signée, une autre guerre a commencé, en Algérie, où ont été envoyés les « anciens de l'Indo », comme le général Bigeard. Le traumatisme algérien effacera tout.

En 1961, une loi définit le statut de rapatrié, alors qu'un million de pieds-noirs arrivent en France. Les harkis, eux, ne sont pas considérés comme des rapatriés, mais comme des réfugiés. Pour leur faire place, le camp de Bias est vidé des « Indochinois », dont une partie est transférée au camp de Sainte-Livrade-sur-Lot, qui change de nom cette année-là. De Centre d'Accueil des Rapatriés d'Indochine (Cari), il devient Centre d'Accueil des Français d'Indochine (Cafi), pour leur ôter le statut de rapatrié et l'allocation de sub- »

↑ Joséphine Le Crenn, en 2010, un an avant sa mort. Elle était arrivée en 1956 à Sainte-Livrade-sur-Lot, avec ses enfants, abandonnée par son mari, un soldat français.

→ Nina Sinnouretty au Sénat en décembre 2023, venue plaider pour que la loi portant reconnaissance envers les harkis soit étendue aux rapatriés.

► sistance afférente. En 2005 est adoptée la loi qui porte reconnaissance aux rapatriés, incluant les harkis, mais elle n'évoque même pas l'existence de ceux d'Indochine. Il faut un amendement pour que ceux-ci soient mentionnés in extremis. Tout en les excluant de l'allocation de reconnaissance accordée aux harkis...

"AMNÉSIE COLLECTIVE"

En 2021, Emmanuel Macron poursuit sa politique mémorielle sur l'Algérie et demande « pardon » aux harkis pour « l'abandon qu'ils avaient subi en France ». En 2022, dans le cadre de la loi portant reconnaissance envers les harkis, une commission de réparation est créée afin d'estimer le préjudice subi pour les « conditions indignes d'accueil » subies. « On a essayé à nouveau de plaider notre cause », dit Nina Sinnouretty. En vain. Impossible de rencontrer Patricia Miralès, la ministre des Anciens combattants, chargée du dossier harkis. Son cabinet envoie une lettre de fin de non-recevoir expliquant que cette loi est destinée aux « traumatismes liés à l'abandon des harkis et leurs familles et [à] reconnaître leurs souffrances spécifiques ». C'est tout. Début 2024, Nina Sinnouretty toque chez Olivier Faure. Le député socialiste est eurasien, comme les anciens du Caf. Mais son histoire est différente : son grand-père maternel soutenait les indépendantistes. « Je connaissais notre passé familial, par bribes, mais j'ignorais tout du calvaire des rapatriés, nous confie-t-elle. Je m'interroge sur notre amnésie collective. Peut-être parce que Diên Biên Phu fut une telle humiliation qu'il fallait oublier tout ce qui la rappelait ? »

Pour cause de dissolution de l'Assemblée nationale, ce n'est qu'en février 2025 que la proposition de loi « portant reconnaissance de la Nation envers les rapatriés d'Indochine et réparation des préjudices subis » est déposée.



→ Dans l'un des centres d'accueil, où chacun recréait son petit Vietnam.



"ON S'EST TOUJOURS RÉVOLTÉS, MAIS ON NE NOUS ENTENDAIT PAS, C'EST TOUT !"

NINA SINNOURETTY

Non sans peine. « La ministre des Anciens combattants voulait qu'on retire cette proposition de loi. Mais nous avons eu le soutien de Sébastien Lecornu, le ministre des Armées », raconte Olivier Faure. La concurrence des mémoires se joue dans les arbitrages budgétaires : le montant des réparations pour les harkis avait été initialement estimé à 300 millions d'euros pour 50 000 bénéficiaires, mais en 2024 la Cour européenne des Droits de l'Homme a condamné la France en estimant cette somme insuffisante. « Le gouvernement sait que l'ardoise va encore grimper », decode Amandine Janiaud-Vergnaud, cheffe de cabinet d'Olivier Faure. « Les rapatriés d'Indochine sont bien moins nombreux, 500 à 1 000 tout au plus, on n'est pas dans les mêmes ordres de grandeur. Mais la tentation est grande de les mettre de côté, encore une fois. » Et de perpétuer un bon vieux cliché entendu tant de fois : si les « Asiates » n'avaient jamais rien obtenu, c'est qu'ils étaient « discrets », et n'avaient jamais su protester. « C'est faux ! On s'est toujours révoltés, mais on ne nous entendait pas, c'est tout ! » s'indigne Nina Sinnouretty. Ce mardi 3 juin, à l'Assemblée nationale, le fantôme de Mme Le Crenn a certainement souri. ●